

EXTRAIT DE DELIBERATION DE LA COMMUNE DE DIRAC



AR Prefecture

016-211601208-20230411-D2023303-DE
Reçu le 12/04/2023

délibération :
D_2023_3_3

Le mardi 11 avril à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du conseil, sous la présidence de Monsieur GRENIER Patrick, .

Nombre de conseillers en
exercice : 11

Date de convocation du : 04 Avril 2023

Présents : 7

Présents : Monsieur GRENIER Patrick, Monsieur MORA Vincent, Monsieur GOUYGOU Dominique, Madame PRUDHOMME Cécile, Madame MONTEGU Bénédicte, Monsieur MOREAU Yannick, Monsieur DOUET Anthony

Votants : 9

Pouvoirs :

Monsieur TRANCHET Jean-Pierre a donné pouvoir à Monsieur MOREAU Yannick
Madame LANOË-MALIVERT Véronique a donné pouvoir à Madame MONTEGU Bénédicte

Objet : Budget Commune :
Approbation du Compte de
Gestion 2022

Absent(s) : Madame BLAINEAU Chantal

Excusé(s) : Monsieur TRANCHET Jean-Pierre, Madame LANOË-MALIVERT Véronique,
Madame FUMERON Angélique

Secrétaire de Séance : Monsieur Vincent MORA

Pour le Maire empêché, Monsieur Patrick GRENIER, Adjoint, donne lecture du Compte de Gestion 2022, établi par Monsieur le comptable du Service de Gestion Comptable d'Angoulême. Il indique que les chiffres sont en accord à ceux du Compte Administratif 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

ADOPTE le Compte de Gestion 2022.

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 11/04/2023, transmis en préfecture et rendu exécutoire
le 12/04/2023

Pour le Maire empêché,
Patrick GRENIER, Adjoint

